

L'an deux mille vingt-deux, le quinze-septembre,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 00 à Baudinard sur Verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	11 + 3	14
Total des voix : 17		

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Romain COLIN** (Moustiers Sainte Marie) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) ; **Paul CORBIER** (St Julien du Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons).

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (4 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon Agglomération) ; **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon)

Date de convocation
02/09/2022

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) à **Michèle BIZOT-GASTALDI** ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) à **Antoine FAURE** ; **Bruno BICHON** (Thorame basse) à **Paul CORBIER**

Délibération  
n°22\_09\_B7\_07

Adhésion au Service Intercommunal d'Aide au Classement et à la Valorisation des Archives

Vu l'article L452-40 du code général de la fonction publique autorisant les centres de gestion à assurer à la demande des collectivités et établissements situés dans leur ressort territorial une mission d'archivage

Vu les délibérations en date du 23/05/2003 et du 12/04/2022 du Centre de gestion des Alpes de Haute Provence

Le Président expose,

Par délibération en date du 21 avril 2015, le syndicat mixte de gestion du PNR Verdon a adhéré au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives proposé par le centre de gestion des Alpes de Haute Provence

La collectivité adhérente peut obtenir de ce service :

- ✓ *un diagnostic sur les travaux à réaliser (permettant l'évaluation du coût de l'opération) et organisation ;*
- ✓ *le classement des fonds dans le respect des méthodes de classement ;*
- ✓ *la rédaction d'instruments de recherche ;*
- ✓ *l'informatisation des données ;*
- ✓ *la préparation des éliminations et rédaction des bordereaux visés obligatoirement par le Directeur des Archives départementales ;*
- ✓ *la formation du personnel de la collectivité à la gestion courante des archives et conseil en matière de communicabilité ;*
- ✓ *le conseil pour le conditionnement des documents et la préparation de ceux nécessitant une restauration ;*
- ✓ *l'assistance au déménagement de salles d'archives ;*
- ✓ *le récolement ;*
- ✓ *l'assistance dans la gestion des documents numériques ;*
- ✓ *la participation à la mise en valeur de ce patrimoine communal par tout moyen ou support (exposition, CD-ROM, publication, actions pédagogiques, soirées lecture...).*

L'adhésion au service n'entraîne aucune charge permanente pour la collectivité adhérente ; sa participation aux frais de fonctionnement du service d'aide au classement sera fixée conformément à la délibération annuelle du Conseil d'Administration du Centre de Gestion relative aux tarifs des services facultatifs.

Le tarif par journée d'intervention s'élève à 340 € pour l'intervention d'un archiviste pour 2022.

... / ...

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a, lors de sa réunion en date du 12 avril dernier, approuvé un nouveau modèle de convention afin de le mettre en adéquation avec l'offre de service déjà proposée (*assistance au déménagement de salles d'archives et récolement réglementaire*) et surtout proposer une nouvelle prestation de plus en plus demandée par les collectivités, à savoir l'assistance dans la gestion des documents numériques. Ce fut également l'occasion d'y ajouter les mentions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Considérant que le syndicat mixte doit réorganiser ses archives et que les conseils de ce service lui seraient très utiles, il est proposé aux membres du Bureau de valider la nouvelle convention ainsi proposée par le centre de gestion.

Entendu l'exposé du Président ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de poursuivre l'adhésion au service intercommunal d'aide au classement et à la valorisation des archives proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Alpes-de-Haute-Provence
- approuvent la nouvelle convention d'adhésion et autorisent le Président à la signer
- disent que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget 2022 et aux budgets suivants.
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

*Acte rendu exécutoire*  
*Après transmission en Préfecture*

*Le*  
*et publication le*

*DEL22\_09\_B7\_07*

